

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 janvier 2022

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE187

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Ne peuvent bénéficier de cette aide les personnes non couvertes par une couverture assurantielle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de précision.